

39



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 11 février 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 11 février 2010

13 h

Prière.

L'hon. B. LeBlanc, ministre de la Justice et de la Consommation, soulève la question de privilège personnel pour annoncer sa démission du Conseil exécutif par suite de la communication, en novembre 2009, de renseignements privés par son cabinet, du temps où il était ministre des Gouvernements locaux.

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Fredericton Junction, de Fredericton et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente, en tout ou en partie, d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 195.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Summerville, de Sussex Corner et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 196.)

M. Harrison (Hampton-Kings) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rothesay, de Saint John, de Quispamsis, de Public Landing, de l'île Darlings et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente, en tout ou en partie, d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 197.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Norton, de Saint John, de Quispamsis, de St. Stephen, de Rothesay, de Hampton et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente, en tout ou en partie, d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 198.)

Après les questions orales, M. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que M. A. LeBlanc (Saint John Lancaster) a tenu des propos déplacés et impolis à l'endroit de M^{me} Blaney. L'hon. M. Byrne intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre demande aux parlementaires de témoigner du respect à l'égard de la Chambre et de leurs pairs.

M. P. Robichaud invoque de nouveau le Règlement ; il soutient que M. A. LeBlanc a fait un geste grossier en direction de M^{me} Blaney et il demande que le député présente ses excuses. M. A. LeBlanc intervient au sujet du rappel au Règlement et indique qu'il ne présentera pas ses excuses. Le président demande que M. A. LeBlanc se rétracte.

Vu le refus du député, le président avertit ce député que, faute de rétractation, il devra prononcer son exclusion de la Chambre. M. A. LeBlanc se retire de la Chambre.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 12 février, la deuxième lecture des projets de loi 32 et 33 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 36, M. Volpé, appuyé par M. Northrup, propose ce qui suit :

attendu que les collectivités du Nouveau-Brunswick dépendent de forêts en santé non seulement pour des raisons liées à la fabrication et à l'économie, mais aussi pour assurer de l'eau salubre et de l'air pur ainsi que l'avenir de toutes les activités de plein air ;

attendu que les forêts ne représentent pas que les arbres qui les composent et parce que les gens du Nouveau-Brunswick veulent avoir leur mot à dire dans la planification de notre legs aux générations futures ;

attendu que les propriétaires de terrains boisés privés sont un élément important de l'apport de nos forêts à notre province et que ces propriétaires veulent participer à la planification pour l'avenir ;

attendu que la manière dont nos forêts sont aménagées peut avoir de vastes répercussions, tant positives que négatives, sur notre environnement en ce qui concerne l'eau salubre, l'érosion, les incendies et la faune ;

attendu que le maintien de l'intégrité et de la biodiversité de nos forêts est d'importance primordiale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à se joindre à l'industrie pour organiser un sommet sur l'exploitation forestière afin de réunir l'ensemble des paliers de gouvernement et des parties prenantes du secteur forestier pour discuter des difficultés avec lesquelles l'industrie forestière est actuellement aux prises

et que ce sommet sur l'exploitation forestière vise à servir de tribune permettant de discuter librement de l'avenir de l'exploitation forestière au Nouveau-Brunswick, d'examiner des solutions possibles à long terme aux difficultés qui touchent l'industrie et d'assurer la survie et la viabilité de cet élément d'importance cruciale de l'économie néo-brunswickoise.

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 14 h 29, reprend à 14 h 51. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat reprend sur la motion 36.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 36, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, aussi chargé de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 17 h 55.